

Le 20 juin 2018

N/Réf. : 06595 (111862)

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 6 février 2018 visant à obtenir des statistiques concernant des décès de personnes âgées de moins de 25 ans depuis les 30 dernières années

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 6 février 2018 visant à obtenir *des statistiques concernant des décès de personnes âgées de moins de 25 ans depuis les 30 dernières années*. Veuillez trouver sur la clé USB ces documents.

Les rapports d'investigation que nous vous avons transmis contiennent des informations personnelles qui doivent être traitées confidentiellement en vertu de l'article 102 de la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès* (RLRQ, chapitre R-0.2) et par les articles 53 et 54 la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Ces dispositions se lisent comme suit :

102. L'accès à un rapport (...) ne constitue pas une autorisation de publier ou de diffuser les informations qu'ils contiennent et qui n'ont pas été rendues publiques (...)

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
(...)

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Dans les circonstances, nous comprenons que vous prendrez toutes les mesures qui s'imposent pour garder confidentiels les renseignements personnels contenus aux rapports communiqués.

Enfin, après vérifications aux ressources matérielles du Bureau du coroner, nous vous retournons le 70 \$ que vous nous avez remis. En effet, comme cette clé est non sécurisée, il n'y a aucuns frais.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toute demande à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dana Deslauriers', written in a cursive style.

Dana Deslauriers, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.